



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rupture d'accès à des traitements vitaux

Question écrite n° 8869

Texte de la question

Mme Marie-Charlotte Garin interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la rupture d'accès à des traitements vitaux (les biothérapies anti-PCSK9) pour les patients à très haut risque neuro-cardiovasculaire. Cette rupture d'approvisionnement, désormais constatée sur une large partie du territoire, prive chaque jour des patients de leur seule option thérapeutique pour prévenir un infarctus ou un accident vasculaire cérébral mortel. Dans de nombreuses régions, ces personnes sont soudainement privées de soins et livrées à elles-mêmes pour tenter de se procurer leur traitement, parfois dans des départements très éloignés de leur lieu de résidence. Les professionnels de santé, eux, se retrouvent contraints d'offrir une prise en charge dégradée à leurs patients, pour lesquels aucune autre solution thérapeutique ne permet de réduire efficacement les taux de cholestérol. Cette situation est inédite à l'échelle européenne : la France est aujourd'hui le seul pays à ne pas garantir l'accès à ces biothérapies pour ses propres citoyens à très haut risque neuro-cardiovasculaire. À cette rupture d'approvisionnement s'ajoute désormais la décision d'un laboratoire de retirer du remboursement son traitement anti-PCSK9. Ce choix place de fait l'accès à ce médicament, pourtant vital, hors de portée de la grande majorité des patients concernés : son coût mensuel dépasse 400 euros, ce qui ne le rend accessible qu'à une minorité de personnes pouvant le financer sur leurs propres moyens. Depuis plusieurs mois, les associations et organisations de patients, dont l'association nationale des hypercholestérolémies familiales et lipoprotéines (ANHFL), alertent sur les risques sanitaires majeurs et les pertes de chance inacceptables que cela engendre. Elles ont saisi le M. le Président de la République et M. le Premier ministre, en appelant à une réponse urgente pour éviter des milliers de décès évitables. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour sortir de cette impasse entre industriels et autorités sanitaires et garantir l'accès équitable à ces traitements vitaux pour tous les patients concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Charlotte Garin](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8869

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6607